

Mort d'Éric de Putter : le Défap relance le ministère de la Justice



Éric de Putter © Défap

Deux ans après la mort d'Éric de Putter, envoyé en tant qu'enseignant de théologie au sein de l'Université protestante d'Afrique centrale, le Défap poursuit ses actions auprès des autorités tant françaises que camerounaises pour tenter de faire progresser l'enquête. Dans son discours prononcé le 1er juillet dernier, l'Ambassadrice de France au Cameroun est revenue sur la disparition de l'envoyé du Service protestant de mission, en reconnaissant que « les circonstances et les responsabilités de son décès ne sont pas encore établies ». Le Défap a par ailleurs été reçu le 23 juillet au ministère de la Justice, à Paris.

Les représentants du Défap ont notamment remis aux services de

la ministre un dossier rappelant les conditions de la mort d'Éric de Putter, ainsi que les démarches entreprises. Ils ont souligné l'émotion et l'incompréhension de toute la communauté protestante, alors que la procédure judiciaire stagne, que le meurtre reste inexpliqué, et le ou les meurtriers impunis.

Une commission rogatoire camerounaise qui tarde

Le Défap attend des autorités de la République qu'elles fassent tout pour que lumière soit faite. Pour la famille d'Éric de Putter, pour tous ceux qui l'ont connu et souffrent de sa disparition, comme pour l'ensemble du protestantisme français qui réclame la vérité.

En réponse aux demandes du Défap, les représentants de la ministre ont fait savoir qu'à ce jour, aucune commission rogatoire internationale n'avait été adressée par la justice camerounaise à la justice française. Ils ont assuré par ailleurs que depuis juillet 2012, les ambassadeurs de France au Cameroun avaient fait tout leur possible pour hâter les procédures. Mais leurs moyens d'action sont restés limités : il n'est pas envisageable d'intervenir dans les affaires intérieures d'un État souverain.

Selon les assurances données au Défap lors de cette entrevue, à l'heure actuelle, l'instruction est toujours ouverte ; et la justice française s'emploie à obtenir l'exécution de la commission rogatoire internationale qu'elle a adressée à la justice camerounaise.

A la demande du Défap, une nouvelle rencontre aura lieu d'ici le mois d'octobre, pour faire le point sur les informations qui seront alors en possession du ministère de la Justice.